

146-46-

136  
COMMISSION pour l'examen de onze projets de lois, adoptés par la Chambre des Députés, déclarant d'utilité publique les travaux de restauration à effectuer, en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la **restauration et à la conservation des terrains en montagne** : 1° dans le bassin de l'Ardèche moyenne (Ardèche); 2° dans le bassin de l'Ardèche supérieure (Ardèche); 3° dans le bassin de l'Ouvèze (Drôme); 4° dans le bassin d'Eygues-Oule (Drôme); 5° dans le bassin de la Pique (Haute-Garonne); 6° dans le bassin de la basse Isère (Isère); 7° dans le bassin de Drac-Bonne (Isère); 8° Dans le bassin du Tarn (Lozère); 9° dans le bassin de Bastan (Hautes-Pyrénées); 10° dans le bassin du Gave de Pau (Hautes-Pyrénées); 11° dans le bassin de la Neste-de-Louron (Hautes-Pyrénées). (Nos 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, session de 1895).

Nommée le 11 juin 1895.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : ÉMILE DURAND-SAVOYAT.  
2<sup>e</sup> — OUVRIER.  
3<sup>e</sup> — LAURENS. *Secrétaire*  
4<sup>e</sup> — DEMOULINS DE RIOLS. *Président*  
5<sup>e</sup> — FOLLIET.  
6<sup>e</sup> — BAUDENS.  
7<sup>e</sup> — JEAN DUPUY.  
8<sup>e</sup> — CALVET. *Rapporteur*  
9<sup>e</sup> — PRADAL.



*[Faint, illegible handwritten or stamped text]*

1  
Séance du 13 juin 1895

Président : M. Demoulin 1. Bral  
Secrétaire M. Laurens  
Rapporteur M. Calvet

M. Durand Sarayah 1<sup>er</sup> Bureau.

Demande au nom de son bureau que la Commission centrale de l'Administration & Forêts pour connaître l'évaluation des projets et lui soumis. Il y a 2 millions pour le budget de 96. Suffisant. Et pour assurer la dépense?

Les autres membres de la Commission approuvent les projets et lui en demandent qu'ils soient votés.

M. Folliet fait quelques réserves.

M. Dupuy au nom de son bureau pense que les travaux sont urgents et seront exécutés sans que de nouveaux crédits soient nécessaires.

M. Calvet dit qu'il ne s'agit pas d'engager des dépenses mais de déclarer l'utilité publique. Il faut une longue préparation pour arriver à l'exécution des projets. Il est nécessaire que la déclaration d'utilité publique précède les formalités d'acquisition des terrains, des droits si possible l'expropriation, par des traités amiables.

La restauration d'ensemble de France nécessiterait 200 millions. Il est désirable qu'elle pourrait être au point de vue de l'économie des travaux la situation budgétaire n'est pas de prévoir par fractions en 1896 80 millions et ligats. Une somme inouïe formidable.

Par périodes de quatre le diède c'est une perte  
de cent millions au moins.

Le moyen de parer à ces travaux sans  
inscrire au budget des sommes considérables  
c'est la vente de l'énergie électrique  
des chutes en montagne - qui peut  
être évaluée à plusieurs millions de  
francs par an.

M. Curie pense qu'il faut surtout  
se préoccuper de la question financière  
tout en reconnaissant l'utilité des  
travaux et qu'il y a lieu de voter à  
ce que le crédit actuel ne soit pas  
référé.

La séance est renvoyée à  
une séance ultérieure.

M. Calvet est nommé  
rapporteur.

Le Président Le Secrétaire

M. Desmoulin de Niort

L. Laurens

Séance du 25 Juin 1895

Président M. Desmoulin de Niort

Secrétaire M. Laurens

Rapporteur M. Calvet

La séance est ouverte à 2 heures moins un quart  
M. Calvet rend compte du rapport qu'il  
a proposé de présenter - Ses observations  
et conclusions sont adoptées.

Le rapport sera déposé dans une des  
prochaines séances.

Le Président

Le Secrétaire

Dr Lamoulière de Rivoli

*[Signature]*